

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 janvier 2021

**Présents :** GOIZET Henri, BONNET Angèle, DUPIN André, DOMINGUEZ Jean José ,  
FOURGEAUD Sebastien, FRICAUD Jean Luc, LOUBET Marie José, OZANNE Jean François  
VILLEMUR Daniel.

- **Absents excusés :** GROS Corine , LACOSTE Frédéric.
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 04 décembre 2020

## *Ordre du jour*

### **DELIBERATIONS**

***Délibération sur la tenue du Conseil Municipal à huis clos en raison de la situation sanitaire.***

#### **1. Détermination des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2021.**

Mr le Maire propose le maintien des prix de l'eau et de l'assainissement au niveau de l'exercice précédent soit :

Eau : abonnement 30€. location compteur 20€. Prix du m3 :1€

Assainissement : abonnement 50€ Prix du m3 :1€

#### **2. Délibération relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget.**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, budget principal et Eau et Assainissement.

#### **3. Demande de subvention pour restauration d'un logement communal.**

#### **4. Questions diverses**

Appartement situé dans le bâtiment de l'école au 1<sup>er</sup> étage

Les devis à ce jour concernant peintures, revêtement de sol menuiseries et plomberie se situent autour de 15 000€.

Montant proposé pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Travaux de dépressage dans les bois communaux. Débouché à trouver pour les tiges.

Sous réserve de l'accord de l'ONF Mr le Maire suggère d'en faire la proposition au Public.

Etat d'avancement du PLU.

Mr le Maire rappelle que la DDT, le Scot et la chambre d'agriculture ont émis un avis défavorable au dernier projet, demandant une nouvelle réduction des terrains constructibles..

Une nouvelle modification du zonage doit être présentée.

Point sur les travaux de démolition du PPRT.

Nécessité de demander à VEOLIA , exploitant du service eau et assainissement, un avenant pour proroger le contrat de prestation car le syndicat des Eaux de la Barousse n'est pas en mesure de prendre notre adhésion en 2021.

Contrôle des bornes incendies. Attente de devis.

